

Délibération n°2020-01-09dbis
ANNULE ET REMPLACE n°2020-01-09d
Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande de subvention au titre de la DETR 2020 Réalisation d'une passerelle d'accès pour le bureau d'information touristique d'Ussel Priorité n°4

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage

- Élus représentés par leur suppléant :


Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich); Didier Pénéoux (Gérard Loche); Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- Élus absents et non-représentés :

Marine Belle; Jean-Marc Bodin; Gilles Chazal; Tony Cornelissen; Daniel Couderc; Danielle Coulaud; Sandra Delibit; Philippe Exposito; Marc Fournand; Pierre Fournet; Frédérique Fraysse; Baptiste Galland; Fabienne Garnerin; Annie Gonzalez; Xavier Gruat; Dominique Guillaume; Chantal Guivarch-Paisnel; Mady Junisson; René Lacon; Martine Leclerc; Cécile Martin; Dominique Miermont; Gérard Moratille; Daniel Poigneau; Joël Pradel; Christine Rougerie; Jean-Michel Taudin.

ANNULE ET REMPLACE n°2020-01-09d



Envoyé en préfecture le 11/02/2020
 Reçu en préfecture le 11/02/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-2020010931-DE

Haute-Corrèze Communauté veut rendre accessible son patrimoine et faciliter l'accès à tous les publics, conformément à l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

La construction de la passerelle d'accès au bureau d'information touristique d'Ussel s'élève à 14 458,80 € H.T. soit 17 350,50 € TTC et consiste en :

- Une mission de maîtrise d'œuvre,
- Un marché passé en lots séparés, avec un lot passerelle, et un lot génie-civil avec terrassements et ancrages.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	5 060,58 €	35,00 %
Participation du demandeur : autofinancement	9398,22 €	65,00 %
TOTAL	14 458,80 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'une passerelle d'accès au bureau d'information touristique d'Ussel, pour un montant de 14 458,80 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) « **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics** », au taux de 35,00 % soit une subvention sollicitée de 5 060,58€ ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 23 janvier 2020

Le président,
 Pierre Chevalier

